

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSIS - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

REX -1132/09/BC

**■ Attribution d'une subvention pour l'organisation du 4^{ème} congrès de Méditerranée sans handicap - Approbation d'une convention
CABINET 09/3063/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les 23, 24 et 25 avril sera organisé le 4^{ème} Congrès de Méditerranée sans handicap. Le congrès, outre l'Union Européenne, réunit des institutions internationales prestigieuses comme l'Unesco et la Banque Mondiale.

L'association Sindbad Méditerranée Sans Handicap organise ce Congrès sur le thème du droit des personnes handicapées et de l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Cette ONG mène une réflexion et des actions de coopération décentralisée sur le thème du handicap et du développement des nouvelles technologies favorisant leur intégration grâce notamment au télétravail avec les pays du Maghreb et de l'Afrique et ce, sous le haut patronage de l'ONU et de l'UNESCO.

Au regard des compétences exercées par MPM dans les domaines du Transport et du développement économique de ses actions en faveur des personnes à mobilité réduite, il est proposé que notre institution soit présente et partenaire de ce Congrès.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'action de l'ONG SINDBAD Méditerranée Sans Handicap est importante pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées
- Que ce Congrès est l'occasion pour MPM de présenter ses actions en faveur des personnes handicapées

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association SINDBAD sans handicap Méditerranée pour l'organisation du 4^{ème} Congrès Méditerranée sans handicap.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI